



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit d'engagement de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau de boisson dans les secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau de boisson (EB) dans les secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie.

2 Motivation

Conformément aux tâches générales liées à l'entretien du réseau EB, l'assainissement, respectivement le remplacement des tronçons du réseau EB ayant un degré de vétusté avancé, fait partie des priorités fixées dans le cadre du plan d'assainissement, donc des responsabilités de la commune en sa qualité de distributeur EB.

Les tronçons faisant l'objet de la présente demande de crédit sont dans un état de vétusté avancé, en ce sens que de nombreuses ruptures de conduites nécessitent des interventions régulières et engendrent des coûts d'entretien relativement élevés.

Les ruptures de conduites à répétition trouvent leur origine dans un matériau (Eternit) devenu fragile avec le temps et qui n'offre aujourd'hui plus une garantie suffisante en matière de fonctionnement et de fiabilité.

Or, après plusieurs réparations sur les tronçons concernés, il s'agit par le biais du remplacement des conduites de réduire les coûts d'exploitation et d'assurer le bon fonctionnement du réseau EB, sous l'angle d'une distribution EB optimale.

3 Développement

L'analyse régulière de l'état du réseau communal d'EB effectuée par le fontainier communal, en respectant les instructions du Manuel de qualité, ont depuis longtemps révélé que les tronçons Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie ne sont plus fiables et qu'ils présentent des signes de vieillesse. Plusieurs ruptures de conduites ont régulièrement contraint à des réparations.

Au-delà de l'aspect financier, les tronçons sous revue s'affaiblissent et n'assurent plus un degré de fiabilité suffisant pour la distribution EB dans ces secteurs mais également pour assurer la défense incendie.

Comme écrit plus haut, l'origine des faiblesses est à situer dans un matériau fragilisé par les années, mais également dans une architecture en *étoile* ne favorisant pas un bon fonctionnement.

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement du secteur Petit-Montmirail, des ruptures de conduites ont provoqué des dégâts collatéraux au voisinage, les sous-sols des habitations voisines ayant été inondés à plusieurs reprises.

Plus grave encore, lors d'un récent incendie dans l'une des habitations du hameau, la conduite pourtant réparée à plusieurs reprises n'a pas assuré son rôle pour la défense incendie et elle s'est une nouvelle fois rompue.

Grâce à la parfaite maîtrise des soldats du feu du SFBL et du SIS, la situation a cependant pu être maîtrisée, ceci en dépit d'une interruption presque complète de l'alimentation en eau du réseau EB.

Cet inacceptable état de fait doit être corrigé dans les meilleurs délais !

Fort heureusement, ce cas ne s'est pas (encore...) produit dans le secteur Sugiez/Brévarderie, alors même que les conduites sont dans le même état qu'au Petit-Montmirail. Un remplacement s'impose pour les mêmes raisons.

4 Travaux projetés / Estimation des coûts avant mise en soumission

La liste des travaux à effectuer et l'estimation des coûts, poste par poste, reposent sur une analyse du fontainier et du service technique communal. Des devis estimatifs ont permis de poser des chiffres provisoires qui sont résumés ci-dessous (Cf. également le plan des secteurs en annexe 2).

Secteur Petit-Montmirail – longueur de conduite 220 m

- remplacement de la conduite (Eternit) DN 125 par une conduite PE 160 dmm et raccordement de trois branchements et d'une borne hydrante
coût estimé : 40'000 francs TTC
- génie-civil 1 (lié au remplacement de la conduite), fouilles, sondages, évacuation des déblais, etc.
coût estimé : 35'000 francs TTC

A l'occasion du remplacement de la conduite et de l'ouverture du chemin, lequel est dans un état avancé de détérioration, un nouveau surfacage aura lieu.

- génie-civil 2 (surfacage du chemin), surface env. 600 m²
coût estimé : 35'000 francs TTC

Secteur Sugiez/Brévarderie – longueur de conduite 50 m

- mise en provisoire des deux branchements, mise hors service de la conduite Ft DN70, pose de la nouvelle conduite en PE 125 et des deux branchements, installation d'un tri-vanne sur l'existant au Sud du passage sous-voies BLS
coût estimé : 16'000 francs TTC
- génie-civil (lié au remplacement de la conduite), fouilles, sondages, évacuation des déblais, etc.
coût estimé : 14'000 francs TTC

Récapitulation (en francs)

	Sanitaire	Génie-civil	Total
Petit-Montmirail	40'000	70'000	110'000
Sugiez/Brévarderie	16'000	14'000	30'000
Total	56'000	84'000	140'000

Le coût du génie-civil 2 (surfaçage du chemin du secteur Petit-Montmirail, 35'000 francs) impactera le poste des routes communales (620), alors que le solde de l'investissement (105'000 francs) sera mis à charge de l'eau potable (700).

Une mise en soumission sur invitation sera bien évidemment effectuée auprès de plusieurs entreprises de la région afin d'obtenir les meilleurs prix et conditions.

5 Financement

La réalisation des travaux n'induirait qu'une augmentation marginale des charges financières liées à l'EB (amortissement et imputations des intérêts), sans conséquence sur le prix de vente (domaine à autofinancer).

Selon les projections établies sur la base des taux d'amortissement prévus par le RLFinEC et du taux moyen actuel de la dette communale (2.259% au 31 décembre 2014), la hausse des charges peut être ainsi estimée :

Bilan : investissement 620, Routes communales	35'000 francs
investissement 700, Eau potable	105'000 francs

Fonctionnement :

charges grevant le poste 620, Routes communales	
imputation d'intérêts (2.259%, moyenne sur 10 ans)	435 francs
amortissement (10%)	<u>3'500 francs</u>
	3'935 francs

charges grevant le poste 700, Eau potable	
imputation d'intérêts (2.259%, moyenne sur 67 ans)	1'198 francs
amortissement (taux moyen de 1.5%)	<u>1'575 francs</u>
	2'773 francs

La charge d'amortissement sera linéaire (un montant/an fixe durant la durée d'amortissement, soit 10 ans pour les routes communales et 67 ans pour l'eau potable), alors que l'imputation interne d'intérêts sera dégressive, puisqu'elle sera recalculée chaque année sur la base de la valeur résiduelle au bilan communal de l'investissement, après prise en considération de l'amortissement de l'année précédente.

L'impact sur le montant de la taxe EB sera limité à une moyenne de +0.5 centime/m³ pendant la durée d'amortissement¹.

Enfin, hormis les charges financières, cet investissement ne générera aucun nouveau frais d'exploitation.

6 Exécution des travaux

Au vu du caractère relativement urgent, notamment en matière de protection incendie, les travaux auront lieu dès l'échéance du délai référendaire.

¹ Estimation du coût financier moyen (2'773 francs) divisé par la consommation d'eau (613'930 m³ en 2014).

7 Conclusion

L'entretien du réseau EB est primordial, de même que le respect et la maîtrise des coûts de fonctionnement !

Des interventions sont régulièrement entreprises afin de garantir un bon niveau d'entretien et il arrive que des remplacements d'importantes portions du réseau EB soient effectués dans la limite de crédit budgétaire fixée au chapitre 700 de la comptabilité communale.

Or, la situation des secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie est connue depuis longtemps et, pour des raisons de transparence, le Conseil communal a souhaité soumettre cette problématique à votre Autorité par le biais d'une demande de crédit d'engagement.

Il sied également de remarquer que le montant à engager est important. Une simple augmentation de la ligne budgétaire aurait privé le Conseil général du développement technique et de la manière de déterminer les coûts de réalisation qui sont ici présentés.

Enfin, les travaux prévus sur le réseau communal permettront d'une part de limiter les futurs coûts d'entretien et, d'autre part, d'optimiser la distribution de l'EB.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant un crédit d'engagement de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau de boisson dans les secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 23 février 2015

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : Projet d'arrêté concernant un crédit d'engagement de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau de boisson dans les secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie

Annexe 2 : Plan des secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

Arrêté du Conseil général

concernant

crédit d'engagement de 140'000 francs pour assainir le réseau d'eau de boisson dans les secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 23 février 2015,
 Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
 Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
 Entendu le rapport de la Commission financière,
 Entendu le rapport de la Commission des travaux publics et des services industriels,
 Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit

Article premier

Un crédit d'engagement de 140'000 francs est accordé au Conseil communal pour assainir le réseau d'eau de boisson dans les secteurs Petit-Montmirail et Sugiez/Brévarderie.

Amortissement

Art. 2

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux moyen de 1.5% l'an pour les travaux sur le réseau d'eau potable et de 10% pour le surfaçage du chemin du Petit-Montmirail.

Financement

Art. 3

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 19 mars 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

S. Fassbind-Ducommun H. Hoffmann

Plan du secteur Petit-Montmirail

Géoportail du Système d'Information du Territoire Neuchâtelois

ine.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

0 10 20 30 40 50m

Échelle 1:1000



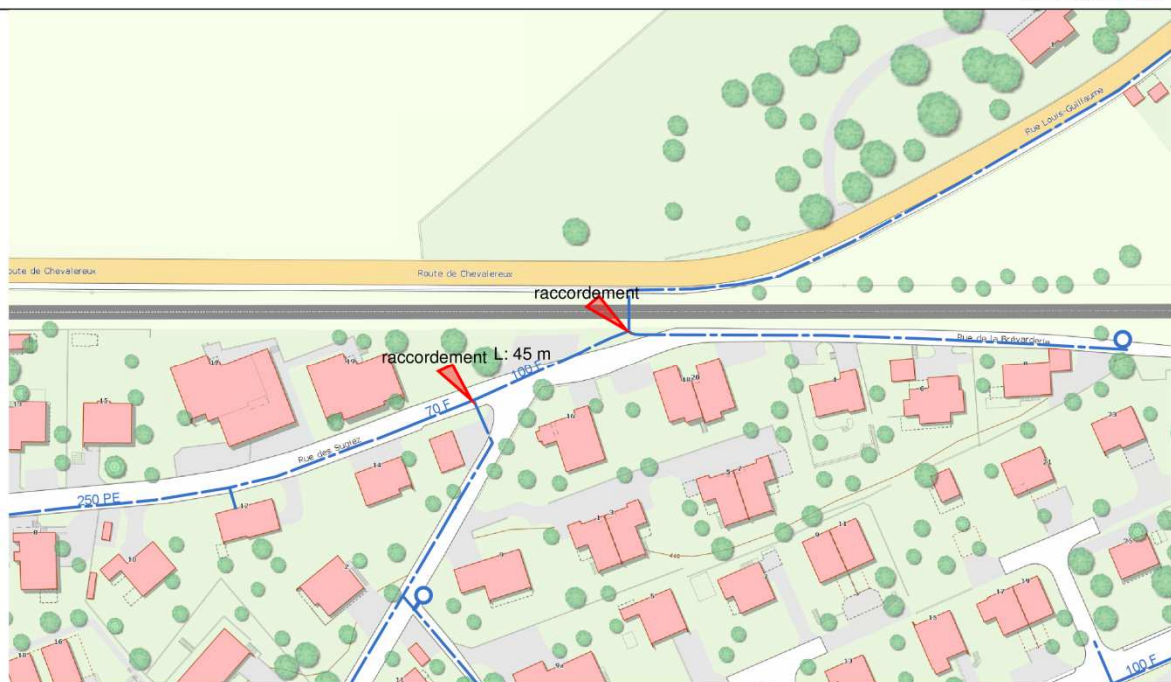
Impression du : 19.02.2015 10:30:45

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

© SITN - Swisstopo DV 571.4 - Openstreetmap

Plan du secteur Sugiez/Brévarderie

Géoportail du Système d'Information du Territoire Neuchâtelois

ine.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

0 10 20 30 40 50m

Échelle 1:1000



Impression du : 19.02.2015 10:15:19

Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

© SITN - Swisstopo DV 571.4 - Openstreetmap